

Mode d'exécution du subjectile (voir 5.3.6)	État de finition recherché			Brossage Égrenage Époussetage	Impression spéciale	Dégrossissage	Enduit repassé 3)	Enduit non repassé 3)	Ponçage et époussetage	Couche intermédiaire	Révision	Couche de finition
	Mat	Satiné	Brillant *)									
Blocs posés au mortier	Finition C 1)			X	X 2)							X
Blocs posés à la colle et dalles 4)	Finition C			X	X 2)							X
	Finition B			X		X	X		X	X		X
	Finition A			X		X	X	X	X	X	X	X

**) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre aux exigences du tableau E.3, figurant en annexe E.*

1) Pour des définitions plus élaborées, un enduit selon les normes NF P 15-201 (Référence DTU 26.1) et NF P 71-201 (Référence DTU 25.1) doit être prévu ou tout enduit apte à l'emploi visé.

2) Facultative en fonction de la résistance des peintures aux fonds alcalins.

3) Enduits utilisés conformément aux Avis Techniques ou autre procédure d'évaluation dans le cas des dalles.

4) Les dalles sont posées conformément aux Avis Techniques et aux clauses des procédures d'évaluation d'aptitude à l'emploi dont elles ont fait l'objet. Elles peuvent être collées, clavetées ou à joints souples.

NOTE : Les travaux de ragréage ou de réparation du support qui nécessitent un mortier spécial ne sont pas du ressort du peintre. L'état de finition de surface reflète celui du subjectile.

Tableau 7 Blocs et dalles de béton cellulaire - Travaux intérieurs
 tableau 8 : Blocs et dalles de béton cellulaire - Travaux extérieurs

CD-Reef V3 - Édition 146 - Décembre 2006
 Document : NF P74-201-1 (DTU 59.1) (octobre 1994) : Peinture -
 Travaux de peinture des bâtiments - Partie 1 : Cahier des clauses
 techniques + Amendement A1 (octobre 2000) (indice de classement :
 P74-201-1)